

Le 49-3 à la sauce Bonneilloise.

Le 7 novembre 2023, se tenait le CSA de la maison d'arrêt. L'ordre du jour était le suivant :

- Horaires ELSP
- Validation du groupe de travail sur les mouvements en détention
- Module « RESPECTO »
- Questions diverses

Concernant les horaires ELSP :

L'équipe ELSP demandait une modification horaire afin de pouvoir terminer plus tôt.

A l'unanimité des membres présents, la modification des horaires a été refusée, sachant que des renforts sont souhaitables lors des mouvements promenades.

Concernant le module « RESPECTO » :

Un groupe de travail avait été créé par notre direction afin de travailler sur l'ouverture d'un quartier « RESPECTO ». 3 agents avaient été sélectionnés afin de travailler sur le projet. 2/3 faisaient partie du personnel de détention. La majorité des personnels, refusant cette ouverture au vu de la surpopulation carcérale actuelle et du manque d'effectifs récurrent sur l'établissement, n'avaient pas souhaité participer.

« Les agents ont tous été avisés, ceux qui souhaitaient participer n'avaient qu'à postuler »

Prétextant cela, La Direction de l'établissement a maintenu l'ouverture de ce module malgré la réticence des agents. De plus, notre direction a également validé la suppression de l'agent « DELTA 4 », indiquant que l'agent « respecto » renforcerait l'agent « DELTA 3 ».

Nous avons également dénoncé le manque d'effectifs et les problématiques que cela engendrerait en terme RH.

Le chef d'établissement a joué alors de chantage :

**« Vous souhaitez un DELTA 4 ? On rappelle les agents sur leur premier RH ?,
S'il y a un problème d'effectif, il est causé par l'absentéisme du personnel »**

Pour rappel, l'organigramme d'un établissement est créé en tenant compte d'un TCCBS (Taux de Compensation pour le Calcul des Besoins du Service) de l'ordre de 20%. Ce qui implique que les absences sont prises en compte dans la création d'un organigramme. Il est trop facile de diviser les gens entre eux et de remettre la faute sur les agents.

L'UFAP-UNSa Justice s'oppose à l'ouverture du module dans le contexte actuel et sous la forme présentée. Elle s'est également opposée à la suppression de l'agent « DELTA 4 ».

L'UFAP-UNSa Justice souhaite que le poste DELTA 4 soit maintenu. Le chef d'établissement s'y était d'ailleurs engagé lors du mouvement social du 5 octobre.

L'UFAP-UNSa justice a rappelé que 2 agents quittaient l'effectif détention et qu'ils manqueraient pour le service de nuit.

Malgré tout cela le module ouvrira, encore une fois, sans tenir compte des préoccupations des agents.

Concernant les mouvements en détention :

Nous avons validé ce qui avait été dit en groupe de travail : (Mouvements UCSA mieux encadrés, suppression des promenades travailleurs le midi, affectation des « auxis » sur leurs étages respectifs.

Le but étant de fluidifier le fonctionnement de la détention.

Concernant les questions diverses :

Il a été abordé le remplacement de l'agent USN1 lors de ses absences. C'est l'agent polyvalent qui, lorsque l'agent technique cuisine sera opérationnelle, assurera l'intérim.

Nous avons également demandé des draps housse pour les agents de nuit ainsi que le remplacement des fauteuils des postes de travail en détention. Le chef d'établissement n'y est pas opposé, ce sera budgétisé pour 2024.

L'UFAP UNSa Justice rappelle que malgré les désencombrements récents, la surpopulation existe toujours (44 matelas au sol). Les efforts doivent être poursuivis afin d'assurer des désencombrements réguliers et faire baisser notre effectif.

L'UFAP UNSa Justice souhaite que le chef d'établissement respecte les engagements qu'il avait pris lors du mouvement social du 5 octobre. Les agents ne sont pas dupes !!!

L'UFAP UNSa Justice demande que le module « RESPECTO » n'ouvre pas dans les conditions actuelles. et veut une concertation massive et partagée avec les agents.

L'UFAP UNSa Justice une présence quotidienne, au service de tous !

*Pour Le bureau local UFAP UNSa Justice
Yves Koepfel/Sébastien MASSON*